

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20221208-D101-1222-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 9 décembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le premier décembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M.
Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Yves GIMAY
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.101/12.22

Objet : Acquisition foncière
Projet Coubertin – Phase 2
Parcelle cadastrée AL n°82, située 17 rue du Havre
Rachat par anticipation auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.101/12.22

Objet : **Acquisition foncière**
Projet Coubertin – Phase 2
Parcelle cadastrée AL n°82, située 17 rue du Havre
Rachat par anticipation auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

Monsieur GIMAY rappelle que dans le cadre de l'opération de restructuration et de valorisation du cœur de ville du quartier Coubertin, un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a été mis en place par convention n°904-153, signée le 6 juin 2011, dans le but de constituer une réserve foncière. Par la suite, cinq avenants sont venus modifier le périmètre de prise en charge initial du foncier par l'EPFN.

C'est ainsi qu'au regard des dispositions relevant de l'avenant n°5 signé entre les parties le 8 mars 2018, l'EPFN a acquis le 21 juin 2019, pour le compte de la Ville de Lillebonne, l'ensemble immobilier constitué d'un immeuble d'habitation de cinq logements et d'une batterie de garages, situé 17 rue du Havre, sur la parcelle cadastrée AL n°82, d'une superficie de 745 m²; la commune s'engageant alors à racheter ce bien au plus tard le 21 juin 2024.

Cependant, il apparaît aujourd'hui nécessaire, au regard des dépôts de déchets sauvages régulièrement constatés dans les garages, de procéder, sans attendre, à leur démolition.

C'est ainsi que la Ville de Lillebonne souhaite se porter acquéreur par anticipation auprès de l'EPFN de cet ensemble immobilier ; rachat qui lui permettra d'organiser, par la suite, la démolition de la batterie de garages.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'avenant n° 5 à la convention de constitution d'une réserve foncière n°904-153 signé le 8 mars 2018 entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Lillebonne,

Considérant que l'état d'insalubrité de la batterie de garages édifée sur la parcelle située 17, rue du Havre et cadastrée AL n°82, conduit à envisager sa démolition et que, pour ce faire, le rachat par anticipation de ladite parcelle, par la commune, auprès de l'EPFN s'avère nécessaire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rachat par anticipation auprès de l'EPFN de la parcelle AL n°82, d'une superficie de 745 m², située n°17 rue du Havre, pour un montant de 400 667,75 € HT, soit 403 813,30 € TTC ;
- d'autoriser, dès lors que la Ville sera propriétaire de ce bien, la démolition de la batterie de garages présente sur le site,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.101/12.22

Objet : Acquisition foncière
Projet Coubertin – Phase 2
Parcelle cadastrée AL n°82, située 17 rue du Havre
Rachat par anticipation auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents d'une part, au rachat par anticipation du bien auprès de l'EPFN et d'autre part, à la démolition de la batterie de garages précitée.

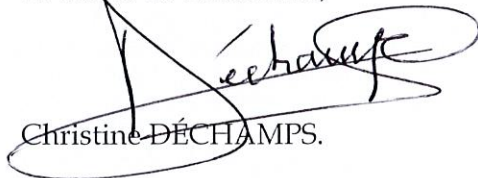
Les crédits nécessaires à l'acquisition du bien et à la démolition de la batterie de garages font l'objet d'une inscription à la décision modificative n° 3 du budget de la Ville adoptée par le conseil municipal lors de la présente séance (délibération n° D.103/12.22).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,


Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,


Arlette LECACHEUR.